

SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 JUILLET 2025

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 7 juillet 2025 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

- MAIRESSE :** Gisèle Saindon
- CONSEILLERS:** Roger Lavoie
Jonathan Rioux (arrive à 19h38)
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois
Alexandre Côté

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Gisèle Saindon, mairesse.

Madame Annie Roussel, directrice générale/greffière-trésorière, est aussi présente.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 13 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
- 4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
- 5. Avis de motion et Présentation du Projet de règlement #294 modifiant le règlement #285 concernant le stationnement et application par la Sûreté du Québec
- 6. Nomination auditeur pour les années 2025 et 2026
- 7. Subvention Programme Soutien au Loyer 1^{er} janvier au 30 juin 2025 / Corporation d'Hébergement
- 8. Acceptation soumission Chemin d'hiver
- 9. Demande de vérification mécanique – Auto-Pompe
- 10. Soumission Abrasif
- 11. Voirie
 - A- Modification résolution #2024-12-191 / PIIRL 2025-2026 / Mandat Ingénieur / Asphaltage Rang 3 Ouest / Volet Redressement
 - B- Pancarte de voirie
 - C- Travaux d'asphalte chaude
 - D- Travaux rue des Champs
 - E- Réparation Traileur de voirie
 - F- Travaux à venir
- 12. Correspondance
- 13. Divers
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

.....

2025-07-90

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 7 juillet 2025.

Annie Roussel, directrice générale / greffière-trésorière

Adopté à l’unanimité

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 07-2025 des comptes payés soit accepté au montant de \$19 327.13 et que le bordereau numéro 07-2025 des comptes à payer soit accepté au montant de \$95 723.12 par notre conseil et que la directrice générale / greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux prend son siège. Il est maintenant 19h38.

.....

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #294 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #285 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICATION PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Alexandre Côté donne avis de motion et la Directrice générale présente le projet de règlement #294 modifiant le règlement #285 concernant le stationnement et application par la Sûreté du Québec. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L’objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

.....

6. NOMINATION AUDITEUR POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit nommer un vérificateur pour la vérification des livres comptables pour l’année 2025 et 2026;

Attendu que Madame la Directrice générale a contacté Monsieur Serge Desjardins de Mallette pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les exercices se terminant les 31 décembre 2025 et 2026;

Attendu que Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2025 10000\$
31 décembre 2026 10500\$

Le prix inclus la présentation à l’assemblée du conseil municipal ainsi que la préparation d’écritures de régularisations normales lors de la préparation d’un rapport financier. Par ailleurs, si le nombre de régularisations annuelles dépasse le nombre de quinze, un montant supplémentaire pourrait être facturé.

Concernant la production des déclarations d’impôts sur le revenu fédéral et provincial, Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2025 350\$
31 décembre 2026 375\$

À ses montants, s'ajoutent des frais d'administration et de technologie.

De plus, si l'IPCQ d'une année civile donnée au cours de la période couverte par la présente offre de services s'avère supérieure à 3%, les honoraires liés à cette année civile donnée de même que les honoraires liés à chaque année civile subséquente seront majorés de l'écart entre l'IPCQ de l'année civile donnée et 3%.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte l'offre de Mallette de Trois-Pistoles pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les années 2025 et 2026 et ceci pour les montants décrits ci-dessus plus taxes.

.....

7. SUBVENTION PROGRAMME SOUTIEN AU LOYER 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2024 / CORPORATION D'HÉBERGEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$954 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 suite à la résolution #2023-04-66 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2023.

.....

8. ACCEPTATION SOUMISSION CHEMIN D'HIVER

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour le déneigement des chemins en hiver pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 28 mai 2025 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Madame la mairesse, Madame la Directrice Générale et Monsieur Steven Gagnon Desjardins;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a répondu à notre demande;

Attendu que le soumissionnaire et les prix sont les suivants;

Les Entreprises S. Desjardins inc.

Prix : \$303 307.82 plus taxes pour 2025-2026
\$310 890.67 plus taxes pour 2026-2027
\$318 662.86 plus taxes pour 2027-2028

Attendu que Les Entreprises S. Desjardins inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que selon l'article 938.3 du Code Municipal, lorsqu'une municipalité reçoit une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

Attendu que Madame la Mairesse, Madame la Directrice générale et quelques conseillers ont rencontré Les Entreprises S. Desjardins inc. afin de discuter avec lui de sa soumission;

Attendu que M. Desjardins a accepté de réviser ses montants annuellement;

Attendu que les nouveaux prix sont les suivants;

\$300 000.00 plus taxes pour 2025-2026
\$307 500.00 plus taxes pour 2026-2027
\$315 187.50 plus taxes pour 2027-2028

Attendu que les nouveaux prix englobent tous les travaux et toutes les dépenses pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028. C’est un prix au kilomètre, donc à perte ou à gain, sauf pour les variations du prix du carburant diesel. Les ajustements annuels au prix du carburant seront déterminés selon la « clause relative au montant d’ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diesel » utilisée et déterminée par le Ministère des Transports.

Attendu que le contrat est valide jusqu’au 1^{er} juin 2028;

Attendu que le contrat expire à la fin de la période contractuelle décrit ci-dessus;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de déneigement des chemins en hiver pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 aux Entreprises S. Desjardins inc. pour les nouveaux montants indiqués ci-dessus. De plus, Madame la mairesse, Gisèle Saindon et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer le contrat avec Les Entreprises S. Desjardins inc.

.....

9. DEMANDE DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE – AUTO POMPE

La Directrice Générale informe les membres du conseil que la vérification mécanique du camion incendie auto-pompe devra se faire avant le 31 juillet 2025.

.....

10. SOUMISSION ABRASIF

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant l’abrasif;

Considérant que l’ouverture a eu lieu mercredi le 2 juillet 2025 à 15h00 devant Madame la Mairesse Gisèle Saindon, Madame la Directrice générale et un entrepreneur avec son employé;

Considérant qu’il y a eu deux soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

Entreprise Camille Dumont inc. : 11 624\$ plus taxes
Les Entreprises S. Desjardins inc. : 14 550\$ plus taxes

Considérant que les soumissions sont conformes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde aux Entreprises Camille Dumont inc. le contrat de fabrication d’abrasif pour l’hiver 2025-2026 au montant de 11 624\$ plus taxes en respectant les conditions énumérées au devis. De plus, les membres du conseil demandent au soumissionnaire de nous fournir un rapport de granulométrie de l’année avant de faire l’abrasif.

.....

11. VOIRIE

A- MODIFICATION RÉSOLUTION #2024-12-191 / PIIRL 2025-2026 / MANDAT INGÉNIEUR / ASPHALTAGE RANG 3 OUEST (VOLET REDRESSEMENT)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate l’ingénieur de la FQM afin de faire les relevés d’arpentage, la caractérisation environnementale et la préparation des plans et devis pour la subvention pour le PIIRL concernant les travaux situés sur le Rang 3 Ouest soit la limite Saint-Éloi / Isle-Verte jusqu’au 181, rue Principale Ouest sur une longueur d’environ 2.95km.

2025-07-98

2025-07-99

Les travaux vont consister à faire le déblaiement des accotements, le nettoyage et excavation de fossés, la décontamination s’il y a lieu, la pulvérisation du pavage existant en le laissant comme couche de fond, par la suite l’enrobé bitumineux et le rechargement granulaire des accotements MG20b. Le tout sera payé avec la subvention du PIIRL.

Le conseil demande qu’une estimation du coût des travaux préliminaires soit faites ainsi qu’une estimation des coûts de vos honoraires.

Madame Annie Roussel, Directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires reliés à ce projet.

B- PANCARTE DE VOIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi mandate la Directrice générale à faire l’achat des pancartes de signalisation manquantes.

C- TRAVAUX D’ASPHALTE CHAUDE

Attendu que les membres du conseil veulent faire de l’asphalte chaude dans le Rang 3 Est afin de préserver l’infrastructure existante;

Attendu que les membres du conseil ont demandé aux Entreprises S. Desjardins inc. s’il serait capable de nous fournir un prix afin de faire de l’asphalte chaude avec son équipe d’employé;

Attendu que Les Entreprises S. Desjardins inc. a fourni un prix de 450\$/h pour faire de l’asphalte chaude ce qui comprend la main-d’œuvre, le camion et le compacteur;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi devra fournir l’asphalte, la colas et l’employé municipal;

Par conséquent,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi mandate les Entreprises S. Desjardins inc. pour faire une journée d’asphalte chaude d’une durée d’environ 8h dans le Rang 3 Ouest et s’il reste du temps finir soit dans le Rang 2 Ouest ou le Rang 3 Ouest selon les indications de l’employé municipal.

D- TRAVAUX RUE DES CHAMPS

Attendu que la Directrice générale s’est informée pour faire l’achat de tuyau et de regard pour fermer 200 pieds de fossé dans la rue des Champs;

Attendu que le seul soumissionnaire qui fournit des tuyaux de béton est Béton Provincial Ltée;

Attendu que la soumission reçue est plus élevée que ce que le conseil s’attendait;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi décide de faire l’achat de 4 tuyaux de 8 pieds de long par 18 pouces de diamètre afin de faire une calvette pour la virée de charrue et remet le reste du projet à l’an prochain.

E- RÉPARATION TRAILEUR DE VOIRIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi mandate l’employé municipal à faire réparer les lames du traileur de voirie par l’entreprise Remorque de l’Iles à l’Isle-Verte.

F- TRAVAUX À VENIR

La Directrice générale informe les membres du conseil des travaux à venir dans les prochains mois.

12. CORRESPONDANCE

La Directrice générale fait part d’une correspondance reçue concernant le tournoi de golf et souper bénéfice au profit de la Fondation Santé des Basques.

13. DIVERS

Nil

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable a posé trois questions. S’il est possible de faire des paiements en avance pour les taxes pour les années à venir. Une autre question concernant des travaux qui a eu lieu sur la Route de la Station en juin 2022. Une dernière concernant TVA nouvelle. La Directrice générale demande à Madame la mairesse de répondre au contribuable et celle-ci est d’accord. La Directrice générale répond aux questions du contribuable.

15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h32.

Gisèle Saindon, mairesse
Gisèle Saindon, mairesse

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, d.g. / gref.-très.

Je, Gisèle Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

2025-07-104